

## L'affaire des placards selon Jean Crespin (1564)

« Histoire de l'an des PLACARS de Paris.

Entre les choses notables advenues depuis que Dieu par sa misericorde a reparé les ruines de son Eglise, l'année M.D.XXXIII, a esté notée pour une saison en laquelle maintes grandes merveilles ont esté faites en divers pays & contrées ; mais sur tout, les choses advenues en la ville de Paris, sont dignes de memoire. Et pource qu'elle a esté vulgairement & communement appelée l'année des Placars, il ne sera mal-seant d'en dire un mot en passant.

Dieu ayant departy quelques rayons de sa lumiere à Marguerite roine de Navarre, sœur du roy François: sous son autorité & adveu beaucoup de notables personnes se mirent à prescher en la ville de Paris (au temps que M. Guillaume Farel faisoit le semblable à Geneve:) les plus renommez estoient M. Girard Ruffy (depuis evesque d'Olleron) Couraud & Berthaud.

Ce que Satan, ne pouvant porter, suscita ses supports de Sorbonne, ennemis de lumiere & de toute verité, pour empescher les fruicts qui en provenoyent, & retenir le grand nombre de ceux qui suyvoient lesdites predications d'un zeile singulier & ardente affection. Parquoy ils firent tant par leur importunité & audace, que la chaire leur fut defendue au grand regret des fideles, qui par ce moyen estoient grandement edifiez. Quoy voyant Ruffy & Couraud, s'adviserent de convertir lesdites predications en leçons particulieres par le moyen desquelles, en exposant les livres de la sainte Escriture ils ne faisoient moindres fruicts qu'auparavant. Mais les Sorbonistes les ayans autant ou plus à contre-cœur, ensemble les rayons de la lumiere qui commençoit à poindre, ne cesserent, tant que lesdites leçons fussent pareillement interdites sur tres grosses peines: & que M. Girard fust mis prisonnier, & Couraud detenu chez l'evesque de Paris.

Les fideles se voyans ainsi destituez de toute doctrine & exhortation, furent grandement desplaisans & desolez qui fit qu'aucuns particuliers, par un soudain mouvement & sans autre advis de ceux qui les eussent mieux conseillez, delibererent d'envoyer aux villes de Savoye, où se preschoit l'Evangile, pour avoir un sommaire de ce qu'on donneroit à cognoistre au peuple pour instruction de la foy & religion Chrestienne. La charge en fut baillée à un nommé Feret, serviteur d'un qui estoit Apotycaire du roy François : lequel, ayant fait imprimer en la ville de Neuf-chastel certains articles en forme de Placars, contre l'abus de la Messe, & les inventions Papistiques, d'un stil tranchant & foudroyant: somme, il les fit aussi reduire en petits livrets, pour semer par les rues de toutes parts. Le contenu desquels estoit tel :

*Articles veritables sur les horribles, grans & importables abus de la Messe Papale : inventee directement contre la sainte Cene de nostre Seigneur, seul Mediateur & seul Sauveur Jesus Christ.*

J'invoque le ciel & la terre en tesmoignage de verité, contre ceste pompeuse et orgueilleuse Messe Papale, par laquelle le monde (si Dieu bien tost n'y remédie) est & sera totalement desolé, ruiné, perdu & abysmé: quand en icelle nostre Seigneur est si outrageusement blasphémé, & le peuple seduit & aueuglé : ce que plus on ne doit souffrir ny endurer. Mais afin que plus aisément le cas soit d'un chascun entendu, il convient proceder par articles.

Premierement, à tout fidele chrestien est & doit estre tres certain que nostre Seigneur & seul Sauveur Jesus Christ, comme grand Evesque & Pasteur eternellement ordonné de Dieu, a baillé son corps, son ame, sa vie, & son sang pour nostre sanctification, en sacrifice tres parfait : lequel sacrifice ne peut & ne doit jamais estre reiteré par aucun sacrifice visible, qui ne veut entierement renoncer à iceluy, comme s'il estoit sans efficace, insuffisant & imparfait, & que Jesus Christ n'eust point satisfait à la justice de Dieu son Pere pour nous, & qu'il ne fust le vray Christ, Sauveur, Prestre Evesque & Mediateur, laquelle chose non seulement dire, mais aussi penser, est horrible & execrable blaspheme. (...)

Or ne peuvent-ils faire entendre à nul de sain entendement, que Jesus Christ & ses Prophetes & Apostres (qui rendent tesmoignage de luy) soyent menteurs: mais faut maugré leurs dents que le Pape & toute sa vermine de Cardinaux, d'Evesques & de Prestres, de Moines & autres Caphards diseurs de Messes, & tous ceux qui y consentent, soyent tels: assavoir, faux  
50 prophetes, damnables trompeurs, apostats, loups, faux pasteurs, idolatres, seducteurs, menteurs & blasphemateurs execrables, meurtriers des ames, renonceurs de Jesus Christ, de sa mort & passion, faux-tesmoins, traistres, larrons & ravisseurs de l'honneur de Dieu, & pus detestables que les diables. Car par le grand & admirable sacrifice de Jesus Christ, tout sacrifice exterieur & visible est aboly & evacué: & jamais autre n'est demeuré. (...)

55 Secondement, en ceste malheureuse Messe on a non seulement provoqué, mais aussi plongé & du tout abysmé quasi l'universel monde en idolatrie publique, quand faussement on a donné à entendre, que sous les especes de pain & de vin, Jesus Christ est contenu & caché corporellement, reellement & personnellement, en chair & en os, aussi gros & grand & parfait comme de present il est vivant. Ce que la sainte Escriture & nostre foy ne nous enseigne pas:  
60 mais est du tout contraire, car Jesus Christ apres sa resurrection est monté au ciel, & est assis à la dextre de Dieu le Pere tout puissant, & de là viendra juger les vifs & les morts. (...)

Tiercement, ces sacrificateurs aveugles, pour adjoûter erreur sur erreur, ont en leur frenesie dit & enseigné, qu'apres avoir soufflé ou parlé sur ce pain lequel ils prennent entre leurs doigts, & sur le vin lequel ils mettent au calice, il n'y demeure ni pain ni vin: mais (comme  
65 ils parlent de grans & prodigieux mots) par transsubstantiation Jesus Christ est sous les accidens du pain & du vin, caché & enveloppé: qui est doctrine des diables, contre toute verité, & apertement contre toute l'Escriture. (...)

Quartement, le fruict & l'usage de la Messe est bien contraire au fruict & à l'usage de la sainte Cene de Jesus Christ & n'est pas de merveilles, car entre Christ & Belial il n'y a rien  
70 commun. (...)

Ces Placars & livrets communiquez à Couraud & autres gens de jugement, ne trouverent bon telle maniere d'enseigner, combien que la doctrine fust sainte & veritable: & dissuaderent qu'on ne les attachast ni semast, & que cela ne feroit qu'animer la rage des adversaires pour  
75 augmenter la dispersion. Toutesfois le zele, ou plustost impetuositè d'aucuns qui ne regardoyent qu'à leurs affections bouillantes, le gaigna: si que les places publiques de Paris, & les rues en furent remplies, comme aussi quelques autres des principales villes du royaume ce qui advint au mois d'Octobre de ceste année.

Il ne faut ignorer comme les ennemis de Dieu monstrerent leur fureur, car si auparavant ils avoyent fait sentir leur impatience & horrible persecution de la parolle de Dieu: cest acte les  
80 fit entrer en telle forcenerie, que leurs impetuositèz precedentes sembloient tollerables, & n'estoyent rien au prix tant l'adversaire de l'Evangile a de force en l'endroit de ceux qu'il possede, qu'onques tempeste n'approcha de ceste aspreté. Et ce qui donna plus de moyen et prompt occasion à ces Sorbonistes de poursuyvre leur poincte, ce fut que l'un de ces Placars se trouva attaché à la porte de la chambre du Roy, dont il fut enflammé de telle sorte, qu'il  
85 commanda prendre indifferemment tous ceux qui estoyent aucunement suspects de Luthererie. Parquoy il n'estoit question qu'à le gaigner au pied.

Entre tous les Juges qui se monstrerent diligens en cest affaire, c'estoit horreur de voir la maniere de faire de Jean Morin lieutenant criminel de Paris. Ca, comme il estoit rusé, sanguinaire & ingenieux à inventer tourmens, s'il en fut onques: joint le grand prouffit qui luy  
90 en revenoit, voire & que cela couvroit ses autres larrecins, pilleries & concussions: il faisoit trembler toute la ville de la façon comme il procedoit: n'espargnant maisons grandes ou petites, comme aussi tous les colleges: en sorte qu'il print un grand nombre de prisonniers, entre lesquels ceux-ci moururent constamment: (...)

95 Nicolas Valetton, receveur de Nantes en Bretagne, commençant à venir à la cognoissance de  
l'Evangile par le moyen d'aucuns bons personnages qu'il hantoit, & par la lecture du nouveau  
Testament en François: voyant la grand' poursuite qu'on faisoit & que Morin (avec lequel il  
avoit eu un different) approchoit de sa maison, commanda à sa femme de faire oster de sa  
100 chambre le coffre de bahus où estoyent ses livres: & cependant alla au devant du danger. Elle  
effrayée de son costé, jetta soudainement tous lesdits livres dedans les privez, ensemble d'autres  
papiers qui y estoyent, en sorte que le bahus demeura vuide. Morin estant entré, envoya Valetton  
en prison, & commanda qu'il fust estroitement gardé: puis ayant fouillé par tout, & n'ayant rien  
trouvé, apperceut ce bahus vuide, toutesfois il ne s'y arresta pour l'heure, tant il avoit d'envie  
d'interroguer son prisonnier: ce qu'ayant fait, & ne se trouvant aucunes charges & informations  
105 contre luy, pensa qu'il y falloit proceder escortement: autrement, que le Receveur seroit homme  
pour s'en ressentir, & luy donner de la peine, parce qu'il estoit homme d'esprit & de biens.  
Parquoy l'ayant derechef interrogué sur le faict du bahus, & rien proufité: il alla soudainement  
vers sa femme, à laquelle il fit tant de demandes si cauteleuses & subtiles (joint qu'il asseuroit  
que son mary avoit confessé le coffre estre celuy où il mettoit ses livres & papiers secrets) que  
110 ceste jeune femme peu advisée, se fiant en la promesse & serment dudit Morin, que son mary  
n'auroit aucun desplaisir (moyennant argent par elle offert & promis) luy descouvrit la verité  
du faict. Les livres estans retirez promptement hors des privez encor qu'ils ne fussent defendus,  
Morin le fit trouver si mauvais au Roy, qu'il commanda qu'on le fist mourir, d'autant qu'ayant  
ainsi fait jeter ses livres, il estoit suspect d'heresie. A quoy la cour de Parlement obtempera  
115 tres-volontiers, & fut ce bon personnage mené à la Croix du tirouer, & là brûé vif du bois pris  
en sa maison. Il monstra une grande constance & fermeté: ce qui fut trouvé admirable des gens  
de bien, d'autant qu'il avoit encore bien peu d'instruction. »

Jean Crespin, *Actes des martyrs: deduits en sept livres, depuis le temps de Wiclef et de Hus  
jusques à present...*, Genève, Crespin, 1564, p.127-132.